



**Commission permanente de Contrôle linguistique**  
**rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES**

---

Bruxelles, le

[...]

[...]

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

En sa séance du 9 novembre 2006, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée à l'encontre de La Poste pour la raison suivante. La dénomination sur un terminal BC/MC, placé au bureau de poste de Watermael-Boitsfort, et figurant sur les tickets Bancontact serait unilingue néerlandaise « Brussel De Post ».

Les demandes de renseignements que la CPCL vous a adressées à ce propos en date des 11 janvier, 17 mai et 7 septembre 2006 sont restées à ce jour sans réponse.

La CPCL est donc fondée à émettre un avis sur base des affirmations du plaignant.

\*

\*

\*

A l'occasion de plaintes antérieures et similaires, un de vos prédécesseurs, monsieur [...], a fait savoir ce qui suit à la CPCL :

*« Les anomalies dans les mentions figurant sur les tickets ( et, partant, sur les extraits de compte), concernent un problème Banksys.*

*L'automate bancaire ATM s'identifie par un nom de banque et une localité géographique. Lorsque le client introduit sa carte, son rôle linguistique est immédiatement reconnu et le dialogue apparaissant sur l'écran se déroule dans la langue véhiculaire de l'intéressé.*

*Le ticket délivré au terme de l'opération est également établi dans la langue du client. Banksys fournit les données relatives à l'opération effectuée au banquier intéressé via une chambre des compensations (système d'échange entre les diverses instances financières). Les données fournies sont automatiquement reprises sur l'extrait de compte correspondant, sans intervention aucune du banquier en cause.*

*La Poste s'identifie par trois dénominations : DE POST, LA POSTE, et DIE POST.*



Dans la mesure où la dénomination « De Post », figurant sur le terminal, n'est pas assortie de sa version française, la CPCL considère la plainte, sur ce point également, comme étant recevable et fondée.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

**Le Président,**

[...]